

Sociétés foncières «Bâtir» A, B et C, Lausanne

Les assemblées générales ordinaires des actionnaires

sont convoquées pour le vendredi 13 juin 2003, successivement à 10 h 45, 11 h 15 et 11 h 35, dans une salle de conférence du Restaurant Les Chevreuils, route du Jorat 8, à Vers-chez-les-Blanc.

Ordre du jour:

1. – Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2002
2. – Rapport de l'organe de révision
3. – Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2002 et décharge au conseil d'administration.
– *Le conseil d'administration propose:*
l'assemblée prend acte du rapport de l'organe de révision, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés et donne décharge au conseil d'administration de sa gestion pour l'année 2002.
4. – Nominations statutaires.
Pour la société foncière «Bâtir» A
Le conseil d'administration propose:
L'assemblée accepte la nomination de Messieurs Pierre Marendaz, Pierre Michaud et Daniel Burkhard en qualité d'administrateurs pour une période triennale.
Il est rappelé que la Municipalité de Lausanne a désigné Madame Myriam Arlettaz, Messieurs Michel Gamba, Gérard Cordero et Philippe Equey comme représentants de la commune de Lausanne au sein du conseil d'administration.
Pour la société foncière «Bâtir» B
Le conseil d'administration propose:
L'assemblée accepte la nomination de Messieurs Pierre Marendaz, Pierre Michaud, Daniel Burkhard, Gérard Cordero et Ernest Deléderray en qualité d'administrateurs pour une période triennale.
Il est rappelé que la Municipalité de Lausanne a désigné Monsieur Michel Gamba comme représentant de la commune de Lausanne au sein du conseil d'administration.
Pour la société foncière «Bâtir» C
Le conseil d'administration propose:
L'assemblée accepte la nomination de Messieurs Pierre Marendaz, Pierre Michaud, Daniel Burkhard et Gérard Cordero en qualité d'administrateurs pour une période triennale.
Il est rappelé que la Municipalité de Lausanne a désigné Monsieur Michel Gamba comme représentant de la commune de Lausanne au sein du conseil d'administration.
Pour les sociétés foncières «Bâtir» A, B et C
Le conseil d'administration propose:
L'assemblée accepte de renouveler pour une année, soit pour l'exercice en cours, le mandat de l'organe de révision qui est le service de révision de la ville de Lausanne.
5. – Divers et propositions individuelles.

Les bilans et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002, ainsi que les rapports des conseils d'administration et de l'organe de révision, sont à la disposition de Mesdames et Messieurs les actionnaires à l'Agence immobilière Michaud & Burkhard S.A., rue du Grand-Saint-Jean 16, à Lausanne.

Lausanne, le 20 mai 2003

Les conseils d'administration